



ÉTRÉCHY : VIDE GRENIER
Organisation : Association "COMITÉ DES FÊTES"
DIMANCHE 1^{er} JUILLET 2018: 7h - 18h sans interruption
Dossier d'inscription

Règlement intérieur à conserver par l'exposant

- 1- Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir. Les inscriptions et attributions d'emplacements se feront par ordre chronologique d'arrivée des bulletins. **Clôture des inscriptions le mardi 26 JUIN 2018.**
- 2- L'accueil des exposants sera assuré sur le terrain communal de la Villa Monplaisir. Présentation obligatoire avant toute installation. **Tables et chaises non fournies.**
- 3- L'installation des stands aura lieu de 6h00 à 7h00. La vente au public de 7h00 à 18h00. Le démontage des stands est interdit avant la clôture de la brocante, soit 18h00. Possibilité de laisser sur place 1 véhicule seulement si l'emplacement fait 4 m. Pour les stands de moins de 4m, les exposants s'engagent à sortir leur véhicule, au plus tard à 7h00,
- 4- Si une personne mineure veut exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.**
- 5- Les exposants, en signant la demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier en cas d'événements imprévus la date et la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.
- 6- LA VENTE D'ARMES ET ANIMAUX EST STRICTEMENT INTERDITE. La majeure partie des objets doit être disposée sur des tables. Pour respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la circonstance. Les professionnels doivent détenir un registre des objets mis en vente.
- 7- Les particuliers doivent limiter leur participation à des vide-greniers à 2 par an selon la réglementation en vigueur.
- 8- Ils devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors du vide grenier.
- 9- L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous locataire.
- 10-Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie ou du commissariat de police, pendant toute la durée du vide grenier et transmise en préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.
- 11-Les exposants professionnels doivent se conformer aux règles du droit fiscal auxquelles ils sont assujettis. Ils ne sauraient en outre exercer leur activité lucrative sans être immatriculés au R.C.S. ou R.M.
- 12-Les emplacements doivent rester propres avant le départ de l'exposant.

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer à
L'accueil de la mairie PLACE CHARLES DE GAULLE 91580 ÉTRÉCHY 06 84 56 24 81
VIDE GRENIER d'ÉTRÉCHY

Nom: Prénom:.....

Adresse:

Code Postal: Commune:.....

Tél:..... Fax:.....

Courriel:.....

Métrage linéaire demandé : mètres x **6,00 € le mètre linéaire** soit : _____ €

VEHICULE sur place : Oui : ☐ NON : ☐

PIÈCES A JOINDRE :

- Photocopie du présent bulletin ☐
- Particulier : Photocopie pièce d'identité ☐
- Professionnel : Photocopie pièce d'identité ☐ N° de Siret :
- Assurance responsabilité civile.
- Chèque libellé à l'ordre du « COMITÉ DES FÊTES » ☐
- N° Chèque : Banque :

NB : Tout bulletin non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.

Je soussigné(e) (Prénom, Nom) atteste par la présente ne participer qu'à une seule autre vente de type vide grenier pour cette année 2018.
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur joint.

Date et Signature

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT : matériel exposé à la vente
COCHER LES CASES UTILES

- Vaisselle – Divers ménagers – Linge de maison – Vêtements ☐
- Meubles – Tableaux - Objets de décoration ☐
- Livres – Disques – Jouets ☐
- Articles de jardin – petit outillage – tondeuses – tables, chaises et divers ☐
- Articles de loisirs – sport ☐
- Matériel divers ☐
- Deux roues ☐
- Vélos – Motos (immatriculation – photocopie d'un justificatif) ☐
- Matériel professionnel artisanal ☐

